

Demandeur:

GAEC FERME DES CHATAIGNIERS

**GUILLET SANDRINE, GUILLET
SYLVAIN & MOREL PATRICK**

Site principal objet de ce dossier

**3 La Ferme Neuve
LA CHAPELLE DU FEST**

50160 ST-AMAND-VILLAGES

Sites annexes objet de ce dossier

Site 2 : La Huberdière

50160 ST-AMAND-VILLAGES

Site 3 : Le Calenge

50810 ST-JEAN-D'ELLE

Contact:

MME SANDRINE GUILLET

Port. 06.07.90.36.63

fermedeschataigniers@orange.fr

Dossier réalisé par :



Rue André Malraux

CS 31 609

50 009 SAINT-LO CEDEX

Tél. : 02.33.06.93.45

pgerard@no.cerfrance.fr

Demande d'enregistrement pour un élevage de vaches laitières (passage de 200 à 320 vaches laitières sous la rubrique 2101.2).

Exploitation n'étant plus soumise à déclaration pour un atelier de bovins viande (passage de 385 à 15 bovins sous la rubrique 2101.1)

LE PLAN D'EPANDAGE DE L'EXPLOITATION EST REPARTI SUR LES COMMUNES DE BIEVILLE (50), CONDE-SUR-VIRE (50), LA BARRE DE SEMILLY (50), MOYON VILLAGES (50), ST-AMAND-VILLAGES (50), ST-JEAN-D'ELLE (50) ET TORIGNY-LES-VILLES (50).

PLAN D'EPANDAGE : PASSAGE DE 258,76 HA A 273,46 HA DE SAU ET PASSAGE D'UNE SURFACE POTENTIELLEMENT EPANDABLE DE 189,83 HA A 192,87 HA.

LES COMMUNES CONCERNEES PAR LE RAYON DE CONSULTATION PUBLIQUE SONT CONDE-SUR-VIRE (50), ST-AMAND-VILLAGES (50) ET ST-JEAN-D'ELLE (50).

FEVRIER 2024

Version 2

SUIVI DU DOCUMENT

Evolutions du document :

| Version | Date | Rédacteur | Vérificateurs | Modifications |
|---------|------------|-------------|---------------|----------------------|
| 1 | 12/01/2024 | Paul GERARD | SG / SG | Création du document |
| 2 | 16/02/2024 | Paul GERARD | SG / SG | Compléments |
| | | | | |
| | | | | |

Maitrise des enregistrements / Référence du document :

| Référence | Versions |
|---|--|
| Nom_type_version.format d'origine GAEC_FERME_DES_CHATAIGNIERS_DE_V2.docx | Versions < 1 (0.1, 0.2, ...) versions de travail Version 1 : version du document à déposer Versions >1 : modifications ultérieures du document |

Intervenants :

| Rédactrice | Initiales | Société |
|------------------|-----------|-----------------------------|
| Paul GERARD | PG | Cerfrance Normandie Ouest |
| Vérificateur | Initiales | |
| Sandrine GUILLET | SG | GAEC FERME DES CHATAIGNIERS |
| Sylvain GUILLET | SG | GAEC FERME DES CHATAIGNIERS |

Ce dossier constitue un tout, un ensemble. En conséquence toute information prise hors de son contexte peut devenir erronée, partielle ou partielle.

Ce document, rédigé par CERFRANCE NORMANDIE OUEST, ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans son autorisation.

SOMMAIRE

| | |
|---|-----|
| SUIVI DU DOCUMENT | 2 |
| SOMMAIRE | 3 |
| GLOSSAIRE..... | 5 |
| LETTRE DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT | 6 |
| PJ 1 : DESCRIPTION DU PROJET | 9 |
| PJ 2 : RESPECT DES PRESCRIPTIONS APPLICABLES A L'INSTALLATION | 33 |
| PJ 2 BIS : DOCUMENT ANNEXE JUSTIFIANT LE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EN CONFORMITE AVEC LES PRESCRIPTIONS GENERALES EDICTEES PAR L'ARRETE MINISTERIEL | 75 |
| PJ 4 : COMPATIBILITE DES ACTIVITES PROJETEES AVEC LE DOCUMENT D'URBANISME | 88 |
| PJ 5 : PARCELLES DU PROJET | 90 |
| PJ 8 : INCIDENCES NOTABLES SUR L'ENVIRONNEMENT..... | 92 |
| PJ 9 : ANNEXES POUR DECRIRE LES INCIDENCES NOTABLES SUR L'ENVIRONNEMENT (CARTES) | 99 |
| PJ 10 : EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 | 103 |
| PJ 11 : CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES | 112 |
| PJ 13 : ATTESTATION DE DEPOT DU DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE | 118 |
| PJ 15 : ELEMENTS APPRECIANT LA COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE OU LES PLAN(S), SCHEMA(S) OU PROGRAMME(S) ET LES MESURES FIXEES ASSOCIEES | 122 |
| PJ 18 : CARTE DE LOCALISATION ET RAYON DE CONSULTATION A L'ECHELLE 1/25000..... | 142 |
| PJ 19 : PLAN DU CADASTRE A L'ECHELLE 1/2000..... | 143 |
| PJ 20 : PLAN D'ENSEMBLE A L'ECHELLE 1/1000 | 144 |
| PJ 21 : ANNEXES | 145 |

TABLE DES FIGURES

| | | |
|------------|--|----|
| FIGURE 1 : | PROCEDURE D'ENREGISTREMENT | 12 |
| FIGURE 2 : | INSERTION PAYSAGERE DU BATIMENT DE STOCKAGE EN PROJET SUR LE SITE « LA FERME NEUVE » | 38 |
| FIGURE 3 : | PHOTO AERIENNE PRECISANT L'IMPLANTATION DU SITE « LA FERME NEUVE » POUR LE PROJET D'EXTENSION | 39 |
| FIGURE 4 : | TECHNIQUES DE COMPLEMENT D'UN FORAGE, SOURCE : LE FORAGE D'EAU EN BASSE-NORMANDIE, OCTOBRE 2013 | 55 |
| FIGURE 5 : | EXTRAIT DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE ST-AMAND-VILLAGES | 89 |

TABLE DES TABLEAUX

| | | |
|-------------------|---|-----|
| TABLEAU I : | RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS DE L'EXPLOITATION | 13 |
| TABLEAU II : | HISTORIQUE DE L'EXPLOITATION | 13 |
| TABLEAU III : | REFERENCES CADASTRALES DES SITES D'EXPLOITATION | 14 |
| TABLEAU IV : | ALIMENTATION DU TROUPEAU | 15 |
| TABLEAU V : | DESCRIPTION DES INSTALLATIONS DU SITE « LA FERME NEUVE » A SAINT-AMAND-VILLAGES | 16 |
| TABLEAU VI : | DESCRIPTION DES INSTALLATIONS DU SITE « LA HUBERDIERE » A SAINT-AMAND-VILLAGES | 19 |
| TABLEAU VII : | DESCRIPTION DES INSTALLATIONS DU SITE « LE CALENGE » A SAINT-JEAN-D'ELLE | 20 |
| TABLEAU VIII : | EVOLUTION DES EFFECTIFS | 22 |
| TABLEAU IX : | DESCRIPTION DES INSTALLATIONS DU SITE « LA FERME NEUVE » A SAINT-AMAND-VILLAGES | 24 |
| TABLEAU X : | DESCRIPTION DES INSTALLATIONS DU SITE « LA HUBERDIERE » A SAINT-AMAND-VILLAGES | 27 |
| TABLEAU XI : | DESCRIPTION DES INSTALLATIONS DU SITE « LE CALENGE » A SAINT-JEAN-D'ELLE | 28 |
| TABLEAU XII : | EVOLUTION DE LA REPARTITION DES ANIMAUX DANS LES BATIMENTS | 29 |
| TABLEAU XIII : | NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSEES | 31 |
| TABLEAU XIV : | NOMENCLATURE LOI SUR L'EAU | 32 |
| TABLEAU XV : | DISTANCES D'IMPLANTATION VIS-A-VIS DES ELEMENTS ENVIRONNANTS | 36 |
| TABLEAU XVI : | HAIES REPERTORIEES SUR LES SURFACES AGRICOLES DU GAEC FERME DES CHATAIGNIERS | 40 |
| TABLEAU XVII : | DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES DES INSTALLATIONS D'ELEVAGE DU SITE « LA FERME NEUVE » | 43 |
| TABLEAU XVIII : | DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES DES INSTALLATIONS D'ELEVAGE DU SITE « LA HUBERDIERE » | 45 |
| TABLEAU XIX : | DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES DES INSTALLATIONS D'ELEVAGE DU SITE « LE CALENGE » | 46 |
| TABLEAU XX : | OUVRAGES DE STOCKAGE DU SITE « LA FERME NEUVE » | 46 |
| TABLEAU XXI : | OUVRAGES DE STOCKAGE DU SITE « LA HUBERDIERE » | 47 |
| TABLEAU XXII : | PRESENTATION DES EXTINCTEURS SUR LES SITES | 48 |
| TABLEAU XXIII : | DISPOSITIFS DE RETENTION DES PRODUITS DANGEREUX | 51 |
| TABLEAU XXIV : | CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES PRIVES DE PRELEVEMENTS D'EAU | 52 |
| TABLEAU XXV : | CONSOMMATION ACTUELLE EN EAU SUR LES SITES (M ³ /AN) | 53 |
| TABLEAU XXVI : | CONSOMMATION APRES PROJET EN EAU SUR LES SITES | 54 |
| TABLEAU XXVII : | COMPARAISON DE LA CONSOMMATION GLOBALE EN EAU DE L'EXPLOITATION | 54 |
| TABLEAU XXVIII : | CALCUL DES UGB PATURANTS ET DES UGB JPE | 57 |
| TABLEAU XXIX : | CAPACITES DE STOCKAGE | 58 |
| TABLEAU XXX : | EVOLUTION DU FLUX D'ELEMENTS FERTILISANTS PRODUIT | 60 |
| TABLEAU XXXI : | OBLIGATIONS SUR LES COMMUNES DU PLAN D'EPANDAGE | 62 |
| TABLEAU XXXII : | CLASSES D'APTITUDE A L'EPANDAGE | 63 |
| TABLEAU XXXIII : | PLUVIOMETRIE ANNUELLE SUR LA ZONE D'ETUDE | 63 |
| TABLEAU XXXIV : | RECAPITULATIF DES SURFACE EPANDABLES | 64 |
| TABLEAU XXXV : | DISTANCES D'EPANDAGE A RESPECTER VIS-A-VIS DES TIERS SELON LE TYPE DE PRODUIT A EPANDRE | 65 |
| TABLEAU XXXVI : | BILAN DU PLAN D'EPANDAGE DU GAEC FERME DES CHATAIGNIERS | 67 |
| TABLEAU XXXVII : | POUR LA PERIODE ALLANT DE 6 HEURES A 22 HEURES : | 71 |
| TABLEAU XXXVIII : | COMPARAISON AVANT ET APRES PROJET DU TRAFIC OBSERVE SUR L'EXPLOITATION | 72 |
| TABLEAU XXXIX : | EVOLUTION DU TRAFIC ROUTIER DES TRACTEURS POUR L'EPANDAGE | 72 |
| TABLEAU XL : | PRODUCTION ANNUELLE DE DECHETS, STOCKAGE ET COLLECTEUR APRES PROJET | 73 |
| TABLEAU XLI : | CONFORMITE AVEC LE DOCUMENT D'URBANISME | 89 |
| TABLEAU XLII : | SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE RECENSEE SUR LA ZONE D'ETUDE | 93 |
| TABLEAU XLIII : | LOCALISATION DU PATRIMOINE NATUREL PAR RAPPORT AU SITE D'EXPLOITATION ET AU PLAN D'EPANDAGE | 95 |
| TABLEAU XLIV : | FORMATION DES GERANTS | 114 |
| TABLEAU XLV : | PRESENTATION DU SALAIRE DE L'EXPLOITATION | 114 |
| TABLEAU XLVI : | REPARTITION DU TRAVAIL | 114 |
| TABLEAU XLVII : | INVESTISSEMENTS PROGRAMMES | 115 |
| TABLEAU XLVIII : | TABLEAU DE COMPATIBILITE ENTRE LE PROJET DES PETITIONNAIRES ET LE SDAGE SEINE NORMANDIE | 125 |
| TABLEAU XLIX : | CAPTAGES D'EAU POTABLE PRESENTS SUR LA ZONE | 139 |

GLOSSAIRE

| | |
|-----------------|---|
| BRGM | Bureau de recherches géologiques et minières |
| DDPP | Direction Départementale de la Protection des Populations |
| DDTM | Direction Départemental des Territoires et de la Mer |
| AEP | Alimentation en Eau Potable |
| BRGM | Bureau de recherches géologiques et minières |
| BV0 / BV1 / BV2 | Bovin Viande de moins d'un an / d'un à deux ans / de plus de deux ans |
| DDPP | Direction Départementale de la Protection des Populations |
| DREAL | Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement |
| GAEC | Groupement Agricole d'Exploitation en Commun |
| G0 / G1 / G2 | Génisse de moins d'un an / d'un à deux ans / de plus de deux ans |
| ICPE | Installations Classées pour la Protection de l'Environnement |
| SAGE | Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux |
| SAU | Surface Agricole Utile |
| SDAGE | Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux |
| SDIS | Service Départemental d'Incendie et de Secours |
| SIRET | Système d'identification du répertoire des établissements |
| SPE | Surface Potentiellement Epondable |
| T | Taureau |
| UGB | Unité Gros Bovins |
| VL | Vache Laitière |
| VR | Vache de Réforme |
| VT | Vache Tarie |

LETTRE DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT

GAEC FERME DES CHATAIGNIERS

3 La Ferme Neuve – LA CHAPELLE DU FEST

50 160 SAINT-AMAND-VILLAGES

☎ : 06 07 90 36 63

à

MONSIEUR LE PREFET DE LA MANCHE

Bureau de l'environnement

Installations Classées

50 000 Saint-Lô

Objet : Demande d'ENREGISTREMENT d'un élevage de vaches laitières soumis à la réglementation des INSTALLATIONS CLASSÉES pour la PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Monsieur le Préfet,

Le GAEC FERME DES CHATAIGNIERS bénéficie d'un arrêté d'enregistrement datant du 01/07/2015 pour 200 vaches laitières et 385 bovins à l'engraissement (325 veaux de boucherie et 60 taurillons, au « 3 La Ferme Neuve – LA CHAPELLE DU FEST », sur la commune de SAINT-AMAND-VILLAGES (50160). Le GAEC bénéficie également d'une déclaration de changement d'exploitant d'une installation classée relevant du régime de l'enregistrement en date du 14/12/2018 (Anciennement GAEC de la Ferme Neuve), portant sur un élevage de 200 vaches laitières et 385 bovins à l'engraissement.

Conformément à l'arrêté du 27 décembre 2013 modifié, relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre des rubriques n°2101-2, 2102, 2111 et 2781 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et du décret du 5 décembre 2016 modifiant le code de l'environnement et la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, **nous avons l'honneur de solliciter de votre bienveillance une demande d'enregistrement afin de prendre en compte l'augmentation de nos effectifs à 320 vaches laitières et la modification du plan d'épandage.**

Les caractéristiques des sites d'exploitation sont les suivantes :

| Site | Site principal « La Ferme Neuve » | Site annexe « La Huberdière » | Site annexe « Le Calenge » |
|--------------------|---|----------------------------------|-------------------------------|
| Commune | 50160 ST-AMAND-VILLAGES | | 50810 ST-JEAN-D'ELLE |
| Section cadastrale | 0B | 0A | 0A |
| N° parcelles | 0425-0426-0427-0428-0526-0527-0530-0567 | 0403 | 1181-1182 |

Les vaches laitières sont logées sur le site principal « La Ferme Neuve », les génisses de renouvellement sont logées sur deux sites annexes : « La Huberdière » implanté également sur la commune de SAINT-AMAND-VILLAGES et « Le Calenge » implanté sur la commune de SAINT-JEAN-D'ELLE.

Le site principal « La Ferme Neuve » fait l'objet d'une demande de permis de construire.

Les effluents produits sur l'exploitation seront valorisés sur le plan d'épandage constitué des terres en propre du GAEC, plan d'épandage faisant l'objet d'une extension. Le GAEC est également prêteur de terre pour des effluents d'élevage de veaux de boucherie provenant d'une autre exploitation. Cette import d'effluent fait l'objet d'une convention d'épandage.

Dans le cadre de la présente demande, le GAEC FERME DES CHATAIGNIERS sera ainsi classé au titre des installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

- Sous le régime de l'Enregistrement : rubrique n°2101-2-b pour 320 vaches laitières,
- Sous le régime de la Déclaration : Rubrique 1530-c pour le stockage de 8 610 m³ de fourrages.

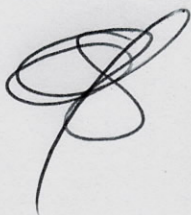
L'atelier bovins à l'engraissement ne sera plus classé au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement mais au titre du Règlement Sanitaire Départementale de la Manche pour 15 bovins viandes.

Dans l'espoir d'une prise en considération de notre demande, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en nos salutations les plus respectueuses.

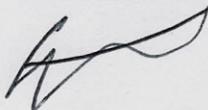
Fait à ST-AMAND-VILLAGES, le 12/02/2024

Les Associés du GAEC FERME DES CHATAIGNIERS.

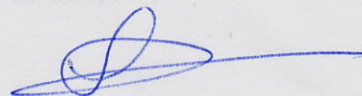
SANDRINE GUILLET



SYLVAIN GUILLET



PATRICK MOREL



Demandeur:

**GAEC FERME DES
CHATAIGNIERS**

**GUILLET SANDRINE, GUILLET
SYLVAIN & MOREL PATRICK**

Site principal objet de ce dossier

**3 La Ferme Neuve
LA CHAPELLE DU FEST
50160 ST-AMAND-VILLAGES**

Sites annexes objet de ce dossier

**Site 2 : La Huberdière
50160 ST-AMAND-VILLAGES**

**Site 3 : Le Calenge
50810 ST-JEAN-D'ELLE**

**PJ 1 : DESCRIPTION DU
PROJET**

JANVIER 2024

SOMMAIRE DE LA PJ 1

| | |
|--|-----------|
| PREAMBULE | 11 |
| PRESENTATION DU DEMANDEUR | 13 |
| A. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR | 13 |
| A.I. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS | 13 |
| A.II. HISTORIQUE | 13 |
| B. LOCALISATION DE L'INSTALLATION | 14 |
| C. SITUATION ACTUELLE DE L'EXPLOITATION | 14 |
| C.I. PRESENTATION DE LA CONDUITE D'ELEVAGE ACTUELLE | 14 |
| C.II. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES | 16 |
| D. STOCKAGE DE PAILLE..... | 21 |
| SITUATION PROJETEE | 22 |
| A. DESCRIPTION..... | 22 |
| B. EVOLUTION DES ACTIVITES DE L'EXPLOITATION..... | 22 |
| B.I. EVOLUTION DU CHEPTEL | 22 |
| B.II. PERFORMANCES DE L'ELEVAGE PROJETEES | 23 |
| C. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS APRES PROJET | 24 |
| D. LES AMENAGEMENTS INTERIEURS | 30 |
| E. STOCKAGE DE PAILLE..... | 30 |
| F. CLASSEMENT ICPE ET LOI SUR L'EAU | 31 |

PREAMBULE

Le présent dossier a été réalisé en application aux arrêtés nationaux du 27 décembre 2013 modifiés et du décret du 5 décembre 2016 pour le projet d'élever 320 vaches laitières.

Les pétitionnaires n'exploitent plus l'atelier de bovins à l'engraissement soumis à déclaration pour 385 bovins à l'engraissement et a pour projet de régulariser cet atelier à 15 bovins à l'engraissement.

Le projet envisagé relève de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'environnement, sous le régime d'enregistrement, en application de l'article R511-9 du Code de l'Environnement.

A ce titre, ce document répond aux demandes explicites de contenu d'un tel document, définies à l'article R.512-46 du Code de l'environnement.

Il comprend les points suivants :

- Coordonnées et qualité du signataire,
- Emplacement de l'installation,
- Description, nature et volumes des activités envisagées.

Ainsi que les documents suivants :

- Carte 1/25000,
- Plan cadastral 1/2000,
- Plan de masse 1/1000,
- Compatibilité avec l'occupation du sol,
- Particularités en cas d'un site nouveau,
- Evaluation au titre de Natura 2000,
- Capacités techniques et financières,
- Justifications du respect des prescriptions applicables,
- Compatibilité avec plans, schémas et programmes existants,
- Emplacement particulier de l'installation.

De par sa nature et son importance ce dossier d'enregistrement au titre du Livre V – Titre I^{er} du Code de l'Environnement est présenté aux administrations concernées.

Son instruction suivra le schéma suivant :

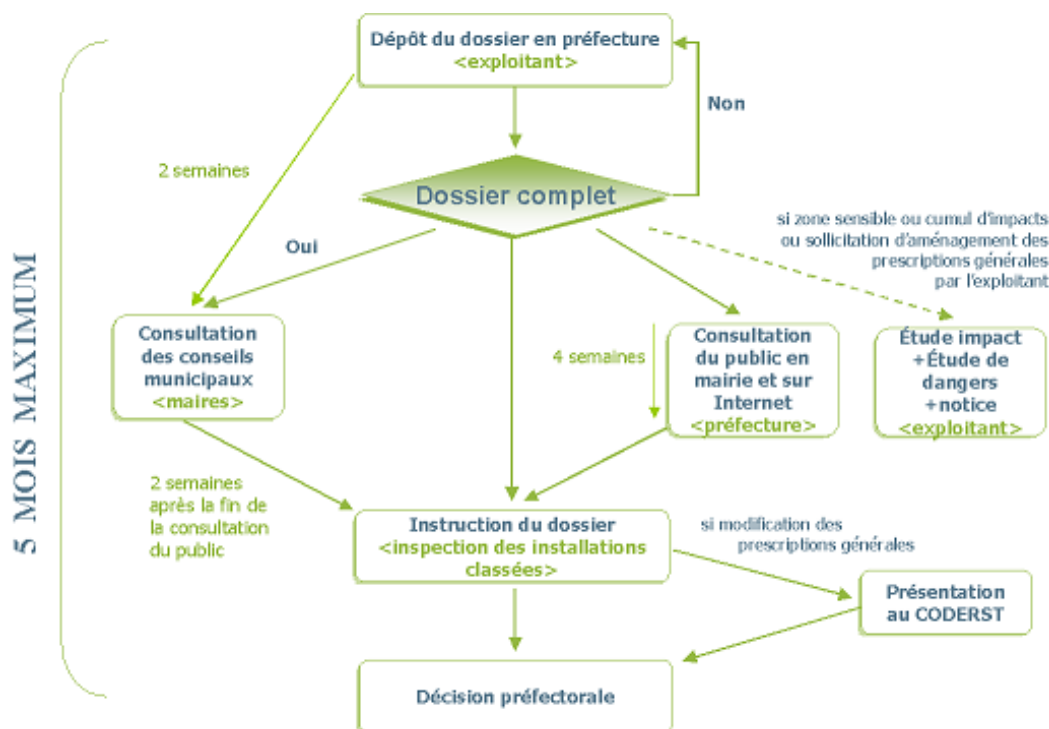


Figure 1 : Procédure d'enregistrement

Ce dossier a été réalisé par Paul GERARD, chargé d'étude chez CERFRANCE NORMANDIE OUEST, d'après les indications et les **renseignements fournis par les demandeurs**.

Les communes concernées par le plan d'épandage sont :

- BIEVILLE (50)
- CONDE-SUR-VIRE (50)
- LA BARRE DE SEMILLY (50)
- MOYON VILLAGES (50)
- ST-AMAND-VILLAGES (50)
- ST-JEAN-D'ELLE (50)
- TORIGNY-LES-VILLES (50)

Les communes concernées par le rayon d'affiche de consultation publique (1 km) sont :

- CONDE-SUR-VIRE (50)
- ST-AMAND-VILLAGES (50)
- ST-JEAN-D'ELLE (50)

Contact :

Paul GERARD

☎ : 02.33.06.93.45

Rue André Malraux

CS 31 609

50009 Saint-Lô cedex



PRESENTATION DU DEMANDEUR

A. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR




A.I. Renseignements administratifs

Les pétitionnaires de cette étude sont les associés du GAEC FERME DES CHATAIGNIERS.

Cette société, créée le 01/10/2018, est représentée et gérée par Madame Sandrine GUILLET, Monsieur Sylvain GUILLET et Monsieur Patrick MOREL, associés actuels de l'entreprise.

Les renseignements administratifs de l'exploitation sont les suivants :

Tableau I : Renseignements administratifs de l'exploitation

| | |
|---|---|
| Nom | GAEC FERME DES CHATAIGNIERS |
|  | 3 La Ferme Neuve |
| | 50160 ST-AMAND-VILLAGES |
|  /  | 06.07.90.36.63 / fermedeschataigniers@orange.fr |
| Activité | Exploitation laitière polyculture élevage |
| SIRET | 842 735 201 000 19 |
| Situation ICPE actuelle | <ul style="list-style-type: none">➤ Récépissé d'enregistrement datant du 01/07/2015 pour 200 vaches laitières et 385 bovins à l'engraissement (325 veaux de boucherie et 60 taurillons) ;➤ Preuve de dépôt – Déclaration du changement d'exploitant d'une installation classée relevant du régime de l'enregistrement en date du 14/12/2018 au nom du GAEC de la Ferme Neuve, portant sur un élevage de 200 vaches laitières et 385 bovins à l'engraissement.➤ Preuve de dépôt – Déclaration stockage paille de 8 610 m³ relevant du régime de la déclaration sous contrôle en date du 12/01/2024 au nom du GAEC FERME DES CHATAIGNIERS. |

A.II. Historique

Tableau II : Historique de l'exploitation

| Année | Evènements |
|------------------|--|
| Oct. 2018 | Création du GAEC FERME DES CHATAIGNIERS, avec reprise des sites et du cheptel laitier du GAEC DE LA FERME NEUVE. Le Cheptel bovins à l'engraissement est repris par LEBOUTEILLER Olivier, avec des bâtiments en location sur le site « La Ferme Neuve ». |
| Dec. 2018 | Embauche de Lucas HOREL en tant que salarié. |
| Fev. 2019 | Début de l'installation de 4 robots de traite, avec une mise en service en Juillet 2020. |
| Oct 2021 | Construction de la première tranche du bâtiment photovoltaïque pour un stockage matériel. |
| Déc. 2023 | Demande d'enregistrement ICPE pour 320 vaches laitières et 15 bovins à l'engraissement. Demande de permis de construire pour un second bâtiment de stockage photovoltaïque. |

B. LOCALISATION DE L'INSTALLATION

La carte de localisation du site est jointe en PJ n°18.

Le GAEC FERME DES CHATAIGNIERS est une exploitation de type polycultures élevage répartie sur 3 sites sur les communes de SAINT-AMAND-VILLAGES et SAINT-JEAN-D'ELLE située dans le département de la Manche.

Les sites exploités sur la commune de SAINT-AMAND-VILLAGES sont : « La Ferme Neuve » (site principal, siège social et lieu d'habitation de M. et Mme GUILLET) et « La Huberdière » (site secondaire). Le site exploité sur la commune de SAINT-JEAN-D'ELLE est « Le Calenge » (site tertiaire et lieu d'habitation de M. MOREL).

Le site principal se situe à 2,5 km au Nord-Ouest de SAINT-AMAND-VILLAGES. Le site « La Huberdière » se situe également au Nord-Ouest de SAINT-AMAND-VILLAGES à environ 1,9 km. Le site tertiaire « Le Calenge » se trouve à une distance d'environ 3 km au Nord-Est de SAINT-AMAND-VILLAGES et à 2,8 km au Sud-Est de SAINT-JEAN-D'ELLE (cf. PJ n°18).

La commune de SAINT-AMAND-VILLAGES se situe à :

- + 1,5 km au nord-est de TORIGNI-SUR-VIRE,
- + 5,4 km au sud-est de CONDE-SUR-VIRE.

La commune de SAINT-JEAN-D'ELLE se situe à :

- + 9,1 km au sud-est de SAINT-LO,
- + 6,7 km au nord-est de CONDE-SUR-VIRE.

Les références cadastrales des sites sont les suivantes :

Tableau III : Références cadastrales des sites d'exploitation

| Site | « La Ferme Neuve » | « La Huberdière » | « Le Calenge » |
|--------------------|---|-------------------|----------------------|
| Commune | 50160 ST-AMAND-VILLAGES | | 50810 ST-JEAN-D'ELLE |
| Section cadastrale | 0B | 0A | 0A |
| N° parcelles | 0425-0426-0427-0428-0526-0527-0530-0567 | 0403 | 1181-1182 |

C. SITUATION ACTUELLE DE L'EXPLOITATION

C.I. Présentation de la conduite d'élevage actuelle

C.I.1. Présentation générale

Actuellement, l'élevage regroupe un atelier de bovin lait et viande.

Les déjections sont épandues sur les terres en propre du GAEC FERME DES CHATAIGNIERS.

Le GAEC importe des effluents liquides d'une autre exploitation agricole provenant du bâtiment et de la fosse en location à l'Entreprise Individuelle Olivier LEBOUTEILLER, sur le site « La Ferme Neuve ». Néanmoins, le GAEC n'importe pas de boues en provenance de stations d'épuration urbaines ou industrielles.

L'ensemble des vaches laitières, une partie des génisses laits, les bovins viandes et le taureau seront logés sur le site principal « La Ferme Neuve ». La majorité des génisses laits et quelques bovins viandes seront logés sur le site de « La Huberdière » et « Le Calenge ».

C.I.2. La production laitière

| Vaches laitières | |
|--|---|
| Référence laitière actuelle | 1 500 000 L |
| Race des vaches laitières | Prim'Holstein |
| Production de lait / vache | 8 000 litres de lait / vache |
| Collecte du lait | LACTALIS / ELLE & VIRE |
| Laiterie | LACTALIS |
| Charte de qualité | Charte des bonnes pratiques d'élevage |
| Génisses de renouvellement du troupeau laitier | |
| Objectif de renouvellement interne | 40% de renouvellement des génisses de tout âge (de 0 à + 2 ans) |
| Age de vêlage | 27 mois environ |
| Achat de vaches / génisses | Oui : achat d'environ 10 VL/an, plus les vaches provenant du renouvellement de l'exploitation |
| Devenir des veaux mâles | |
| Age de vente | Une dizaine de veaux mâles sont engraisés comme bovins à l'engraissement. Le restant des veaux mâles est vendu à 15 jours. |

C.I.3. La production de viande bovine

| Bovins viandes à l'engraissement | |
|----------------------------------|---|
| Race | Prim'Holstein / Blanc Bleu |
| Origine | Intégralité provenant de l'exploitation / Achat |
| Vente | Marchand de bovins |
| Age de vente | 3 ans environ |
| Objectif | Environ 10 bovins à l'engraissement par an |

C.I.4. L'alimentation des bovins

Tableau IV : Alimentation du troupeau

| | Vaches laitières | Génisses de moins de 1 an | Génisses de 1 à plus de 2 ans | Bovins à l'engraissement |
|------------------|------------------|---------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| Pâturage | | | ✓ | ✓ |
| Maïs ensilage | ✓ | | | |
| Ensilage d'herbe | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Soja / Colza | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Paille | ✓ (VT) | ✓ | | |
| Foin | | ✓ | ✓ | ✓ |
| Poudre de lait | | ✓ | | |
| Compléments | ✓ | | | |

L'exploitation produit la majorité des aliments bovins nécessaires sous forme d'ensilage d'herbe ou de maïs.

L'eau de boisson des animaux est assurée par une alimentation privée sur le site principal ainsi que sur les sites annexes. Le forage et le puit sont présentés ultérieurement.

C.II. Description des installations existantes

Tableau V : Description des installations du site « La Ferme Neuve » à SAINT-AMAND-VILLAGES

| Bâtiment Abréviations plans de masse | Nombre et type d'animaux logés | Type de logement | Observations Remarques |
|--|-----------------------------------|---|---|
| B1 : Stabulation vaches laitières | 148 places 140 VL | Logettes 3 rangs tous couloir béton vers canal à lisier | - Sol : béton, - Toiture : fibres ciment avec plaques translucides, - Lisier de l'aire d'exercice raclé vers le canal à lisier alimentant STO1, - Alimentation distribuée aux cornadis + abreuvoir automatique, - Ventilation statique. |
| B2 : Stabulation vaches laitières | 80 places 40 VL | Logettes 2 rangs dos/dos tous couloir béton vers canal à lisier | - Sol : béton, - Toiture : fibres ciment avec plaques translucides, - Lisier de l'aires d'exercice raclé vers le canal à lisier alimentant STO1, - Alimentation distribuée aux cornadis + abreuvoir automatique, - Ventilation statique. |
| B3 : Stabulation vaches laitières | 75 places 20 VT+ 1 T | Aire de couchage paillée avec aire d'exercice, avec muret | - Sol : béton, - Toiture : fibres ciment avec plaques translucides, - Fumier curé tous les deux mois pour stockage aux champs, - Lisier de l'aire d'exercice raclé vers le canal à lisier alimentant STO1, - Alimentation distribuée aux cornadis + abreuvoir automatique, - Ventilation statique. |
| B4 : Stabulation génisses | 40 places 5 G1 + 20 G2 | Aire paillée intégrale | - Sol : béton, - Toiture : fibres ciment avec plaques translucides, - Fumier curé tous les deux mois pour stockage aux champs, - Alimentation distribuée au cornadis + abreuvoir automatique, - Ventilation statique. |
| B5 : Nurserie | 26 places 10 G0 | Cases à veaux individuelles | - Purin et eaux de lavage canalisés vers la fosse STO1, - Toiture : fibres ciment avec plaques translucides, - Fumier curé tous les 2 mois pour stockage aux champs, - Alimentation distribuée au seau, - Cases individuelles intérieures, ventilation statique. |

| Bâtiment Abréviations plans de masse | Nombre et type d'animaux logés | Type de logement | Observations Remarques |
|---|--|---|---|
| B6 : Nurserie | 20 places 10 GO | Niches à veaux individuelles | - Niches individuelles extérieures sur dalle béton, - Purin et eaux de lavage canalisés vers la fosse STO1, - Fumier curé tous les 2 mois pour stockage aux champs, - Alimentation distribuée au seau. |
| B7 : Nurserie | 40 places 10 GO + 5 BV0 | Niches à veaux collectives (4 x 10 places) | - Purin et eaux de lavage canalisés vers la fosse STO1, - Toiture : fibres ciment avec plaques translucides, - Fumier curé tous les 2 mois pour stockage aux champs, - Alimentation distribuée au seau, - Niches collectives intérieures, ventilation statique. |
| Laiterie et robots de traite | Robots de traite 4 stalles | | - Eaux vertes et blanches stockées dans la fosse STO1. |
| STO1 : Fosse à lisier | Fosse circulaire semi-enterrée non couverte Volume réel : 3 242 m ³ Volume utile : 2 837 m ³ Profondeur : 4 m | | - Fosse de stockage du lisier issu du raclage journalier des aires d'exercices des stabulations (B1, B2, B3), ainsi que des purins provenant de la nurserie (B5, B6, B7), - Fosse de stockage des eaux blanches et vertes provenant des robots de traite. |
| STO2 : Fosse à lisier | Fosse circulaire enterrée non couverte Volume réel : 1 400 m ³ Volume utile : 1 225 m ³ Profondeur : 4 m | | - Fosse de stockage des lisiers en complément de STO1, - Fosse de stockage des jus de silos (S1 à S5). |
| STO LOC : Fosse à lisier | Fosse circulaire enterrée non couverte Volume réel : 855 m ³ Volume utile : 712.5 m ³ Profondeur : 3 m | | - Fosse de stockage du bâtiment en location (280 places de veaux de boucheries : 56 cases de 5 places sur caillebotis). Peut servir de tampon. |
| S1 : silo couloir | Silo 3 murs pour le stockage d'ensilage d'herbe préfanée pour une capacité de 1350 m ³ . | | - Radier imperméabilisé, - Ensilage entre 24% et 27% de matière sèche, - Caniveau et regard de collecte séparateur des jus qui sont envoyés vers STO2. |
| S2 : silo couloir | Silo 3 murs pour le stockage d'ensilage d'herbe préfanée pour une capacité de 1200 m ³ . | | - Radier imperméabilisé, - Ensilage entre 24% et 27% de matière sèche, - Caniveau et regard de collecte séparateur des jus qui sont envoyés vers STO2. |
| S3 : silo couloir | Silo 3 murs pour le stockage d'ensilage de maïs pour une capacité de 2100 m ³ . | | - Radier imperméabilisé, - Ensilage à plus de 27 % de matière sèche, - Caniveau et regard de collecte séparateur des jus qui sont envoyés vers STO2. |

| Bâtiment Abréviations plans de masse | Nombre et type d'animaux logés | Type de logement | Observations Remarques |
|---|--|------------------|--|
| S4 : silo couloir | Silo 3 murs pour le stockage d'ensilage de maïs pour une capacité de 2940 m ³ . | | - Radier imperméabilisé, - Ensilage à plus de 27 % de matière sèche, - Caniveau et regard de collecte séparateur des jus qui sont envoyés vers STO2. |
| S5 : silo couloir | Silo 3 murs pour le stockage d'ensilage de maïs pour une capacité de 700 m ³ . | | - Radier imperméabilisé, - Ensilage à plus de 27 % de matière sèche, - Caniveau et regard de collecte séparateur des jus qui sont envoyés vers STO2. |
| Silo aérien 1 | Silo aérien pour le stockage d'aliments pour une capacité de 21 m ³ (15 T). | | - Radier imperméabilisé, - Aliments en vrac sec. |
| Silo aérien 2 | Silo aérien pour le stockage d'aliments pour une capacité de 25 m ³ (18 T). | | - Radier imperméabilisé, - Aliments en vrac sec. |
| Silo aérien 3 | Silo aérien pour le stockage de minéraux pour une capacité de 7 m ³ (5 T). | | - Radier imperméabilisé, - Minéraux en vrac sec. |
| Bâtiment de stockage aliment | Concentré aliment en vrac vaches laitières | | - 2 silos de 30 T et 2 silos de 15T |
| Bâtiment de stockage A | | - | - Stockage paille |
| Bâtiment de stockage B | | - | - Stockage matériel |
| Bâtiment de stockage C | | - | - Stockage matériel |
| Bâtiment de stockage fourniture | | - | - Stockage fournitures diverses |
| Bâtiment de stockage D | Bâtiment photovoltaïque avec local onduleur | | - Stockage paille - Atelier |

Tableau VI : Description des installations du site « La Huberdière » à SAINT-AMAND-VILLAGES

| Bâtiment Abréviations plans de masse | Nombre et type d'animaux logés | Type de logement | Observations Remarques |
|--|--|--|---|
| B8.1 : Stabulation bovins à l'engraissement | 10 places 5 BV1 | Aire de couchage paillée avec aire d'exercice non couverte rabotée | <ul style="list-style-type: none"> - Fumier de l'aire de couchage curé tous les deux mois pour stockage aux champs, - Lisier dilué et eaux brunes de l'aire d'exercice rabotée vers STO3, - Alimentation distribuée aux cornadis, - Ventilation statique. |
| B8.2 : Stabulation génisses | 60 places 10 VR + 45 G1 | Aire de couchage paillée avec aire d'exercice non couverte rabotée | <ul style="list-style-type: none"> - Fumier de l'aire de couchage curé tous les deux mois pour stockage aux champs, - Lisier dilué et eaux brunes de l'aire d'exercice rabotée vers STO3, - Alimentation distribuée aux cornadis, - Ventilation statique. |
| B9 : Stabulation génisses | 32 places 20 G0 | Aire paillée intégrale | <ul style="list-style-type: none"> - Fumier curé tous les deux mois pour stockage aux champs, - Alimentation distribuée aux cornadis, - Ventilation statique. |
| B10 : Stabulation génisses | 15 places 10 G0 | Aire paillée intégrale | <ul style="list-style-type: none"> - Fumier curé tous les deux mois pour stockage aux champs, - Alimentation distribuée aux cornadis, - Ventilation statique. |
| STO3 : Fosse à lisier | Fosse circulaire semi-enterrée non couverte Volume réel : 615 m ³ Volume utile : 538 m ³ Profondeur : 4 m | | <ul style="list-style-type: none"> - Fosse de stockage des lisiers dilués et eaux brunes provenant de B8. |
| Silo aérien 4 | Silo aérien pour le stockage d'aliments pour une capacité de 6 m ³ (4 T) | | <ul style="list-style-type: none"> - Radier imperméabilisé, - Aliments en vrac sec. |
| Bâtiments de stockage | | - | <ul style="list-style-type: none"> - Stockage matériel |

Tableau VII : Description des installations du site « Le Calenge » à SAINT-JEAN-D'ELLE

| Bâtiment Abréviations plans de masse | Nombre et type d'animaux logés | Type de logement | Observations Remarques |
|---|--|---------------------------------------|--|
| B11 : Stabulation génisses | 60 places 20 G0 + 30 G1 | Aire paillée intégrale avec marche | <ul style="list-style-type: none"> - Fumier de l'aire de couchage curé tous les deux mois pour stockage aux champs, - Alimentation distribuée aux cornadis, - Ventilation statique. |
| Silo aérien 5 | Silo aérien pour le stockage d'aliments pour une capacité de 6 m ³ (4 T) | | <ul style="list-style-type: none"> - Radier imperméabilisé, - Aliments en vrac sec. |
| Bâtiments de stockage | | - | - Stockage matériel |

D. STOCKAGE DE PAILLE

L'exploitation dispose d'un stockage de paille et de foin, sous hangars, situé sur le site principal « La Ferme Neuve ». La paille est utilisée comme litière et dans l'alimentation pour les bovins. Le foin est utilisé comme fourrage alimentaire pour les bovins.

La surface de toit est de 845 m² sur deux bâtiments de stockage (A et E). A raison d'une hauteur moyenne de 6 m, le volume de stockage est estimé à 5 070 m³. Il est donc soumis à déclaration.

Ce stockage est situé à plus de 15 m de tous les produits et installations susceptibles de produire des effets toxiques ou des explosions en cas d'incendie du stockage. Par ailleurs, les bâtiments de stockage sont facilement accessibles aux services de secours.

Le site principal « La Ferme Neuve » est équipé d'une réserve incendie de 300 m³ (cf. article 13. Moyens de lutte contre l'incendie). Sur les sites de « La Huberdière » et « Le Calenge », il n'y a pas de stockage paille, néanmoins une réserve incendie sera nécessaire. Les emplacements et leur capacité ont été validés par le SDIS 50 (PJ 2 bis).

Les pétitionnaires tiennent à jour un état des quantités stockées, précisant la localisation et la nature des produits stockés. Ce document est tenu à la disposition des services d'incendie et de secours ainsi que de l'inspection des Installations Classées.

La déclaration a été déposée le 12/01/2024 pour la situation projetée qui voit son volume augmenté, la preuve de dépôt est jointe en annexe (PJ 21).

Nomenclature des Installations Classées :

Rubrique 1530-2 : dépôts de papiers, cartons et autres matières combustibles. Le stockage est supérieur à 1 000 m³ mais inférieur à 20 000 m³.

SITUATION PROJETEE

A. DESCRIPTION

Le projet du GAEC FERME DES CHATAIGNIERS consiste à agrandir l'élevage laitier de 200 à 320 vaches laitières et de réduire l'atelier bovins à l'engraissement avec quinze bovins à l'engraissement.

L'augmentation du cheptel nécessitera la création d'un nouveau bâtiment. En effet, un projet de bâtiment de stockage matériel est prévu dans le cadre du projet, avec la construction d'une seconde tranche en panneaux photovoltaïques. Ce projet fait l'objet d'un permis de construire (voir PJ13).

Après projet, les vaches laitières et une partie des génisses seront logés sur le site principal « La Ferme Neuve ». La majorité des génisses seront présentes sur le site de « La Huberdière » et « Le Calenge ». Les exploitants élèveront environ quinze bovins à l'engraissement qui seront vendues à 3 ans environ. Ils seront logés sur le site principale « La ferme Neuve » ainsi que le taureau et le sur le site annexe « La Huberdière ».

Les sites « La ferme Neuve », « La Huberdière » et « Le Calenge » seront utilisés pour du stockage fourrage/aliments et du stockage matériel.

Les éleveurs souhaitent donc poursuivre la production laitière qu'ils connaissent et maîtrisent. Cette modification des effectifs nécessite une nouvelle demande d'enregistrement d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Le dossier présente également la mise à jour du plan d'épandage des parcelles exploitées par le GAEC FERME DES CHATAIGNIERS (273 ha).

Le projet de l'élevage est motivé par une volonté de :

- Poursuivre l'activité familiale,
- Développer la production laitière,
- Spécialiser l'exploitation sur la production laitière,
- Pérenniser l'activité et les emplois,
- Obtenir une exploitation cohérente et performante (techniquement et économiquement).

B. EVOLUTION DES ACTIVITES DE L'EXPLOITATION

B.I. Evolution du cheptel

L'atelier vaches laitières sera donc soumis au régime ICPE de l'Enregistrement. L'atelier bovins à l'engraissement sera donc soumis au régime du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) de la Manche.

Le tableau suivant présente l'évolution du cheptel.

Tableau VIII : Evolution des effectifs

| Atelier | Type d'animaux | Effectifs actuels | UGB / AE | Effectifs futurs | UGB / AE |
|---|------------------------------------|-------------------|----------|------------------|----------|
| Bovins lait | Vaches laitières | 200 | 210 | 320 | 336 |
| | Génisses - 1 an (laitières) | 80 | 24 | 95 | 28.5 |
| | Génisses 1-2 ans (laitières) | 80 | 48 | 95 | 57 |
| | Génisses + 2 ans (laitières) | 20 | 14 | 20 | 14 |
| Bovins viande | Vaches de réforme | 10 | 6 | 5 | 3 |
| | Bovins viande - 1 an (croissance) | 5 | 1.5 | 5 | 1.5 |
| | Bovins viande 1-2 ans (croissance) | 5 | 3 | 5 | 3 |
| | Taureau | 1 | 0.8 | 1 | 0.8 |
| <i>Total activité bovins lait (UGB)</i> | | - | 307.3 | - | 443.8 |

B.II. Performances de l'élevage projetées

Après projet, l'élevage regroupera un atelier de bovin lait et viande.

Les déjections seront épandues sur les terres en propre du GAEC FERME DES CHATAIGNIERS.

Le GAEC importera les effluents d'une autre exploitation agricole (LEBOUTEILLER OLIVIER EI), mais n'importe pas de boues en provenance de stations d'épuration urbaines ou industrielles.

L'ensemble des vaches laitières seront présentes sur le site principal « La Ferme Neuve » avec une partie des génisses de renouvellement et la quinzaine de bovins à l'engraissement et le taureau. Le reste des génisses de renouvellement seront présentes sur le site de « La Huberdière » et « Le Calenge ».

B.II.1. La production laitière

| Vaches laitières | |
|--|---|
| Référence laitière projet | 2 500 000 L |
| Race des vaches laitières | Prim'Holstein |
| Production de lait / vache | 8 500 litres de lait / vache |
| Collecte du lait | LACTALIS / ELLE & VIRE |
| Laiterie | LACTALIS |
| Charte de qualité | Charte des bonnes pratiques d'élevage |
| Génisses de renouvellement du troupeau laitier | |
| Objectif de renouvellement interne | 30% de renouvellement des génisses de tout âge (de 0 à + 2 ans) |
| Age de vêlage | 24-25 mois environ |
| Achat de vaches / génisses | Non : toutes les vaches proviennent du renouvellement de l'exploitation |
| Devenir des veaux mâles | |
| Age de vente | Une dizaine de veaux mâles sont engraisés comme bovins à l'engraissement. Le restant des veaux mâles est vendu à 15 jours. |

B.II.2. La production de viande bovine

| Bovins viandes à l'engraissement | |
|----------------------------------|---|
| Race | Prim'Holstein / Blanc Bleu |
| Origine | Intégralité provenant de l'exploitation / Achat |
| Vente | Marchand de bovins |
| Age de vente | 3 ans environ |
| Objectif | Environ 15 bovins à l'engraissement par an |

C. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS APRES PROJET

Tableau IX : Description des installations du site « La Ferme Neuve » à SAINT-AMAND-VILLAGES

| Bâtiment Abréviations plans de masse | Nombre et type d'animaux logés | Type de logement | Observations Remarques |
|--|---|---|---|
| B1 : Stabulation vaches laitières | 148 places 150 VL | Logettes 3 rangs tous couloir béton vers canal à lisier | - Sol : béton, - Toiture : fibres ciment avec plaques translucides, - Lisier de l'aire d'exercice raclé vers le canal à lisier alimentant STO1, - Alimentation distribuée aux cornadis + abreuvoir automatique, - Ventilation statique. |
| B2 : Stabulation vaches laitières | 80 places 80 VL | Logettes 2 rangs dos/dos tous couloir béton vers canal à lisier | - Sol : béton, - Toiture : fibres ciment avec plaques translucides, - Lisier de l'aires d'exercice raclé vers le canal à lisier alimentant STO1, - Alimentation distribuée aux cornadis + abreuvoir automatique, - Ventilation statique. |
| B3 : Stabulation vaches laitières | 75 places 50 VL + 25 VT | Aire de couchage paillée avec aire d'exercice, avec muret | - Sol : béton, - Toiture : fibres ciment avec plaques translucides, - Fumier curé tous les deux mois pour stockage aux champs, - Lisier de l'aire d'exercice raclé vers le canal à lisier alimentant STO1, - Alimentation distribuée aux cornadis + abreuvoir automatique, - Ventilation statique. |
| B4 : Stabulation génisses | 40 places 15 VT + 4 G1 + 10 G2 + 1T | Aire paillée intégrale | - Sol : béton, - Toiture : fibres ciment avec plaques translucides, - Fumier curé tous les deux mois pour stockage aux champs, - Alimentation distribuée au cornadis + abreuvoir automatique, - Ventilation statique. |
| B5 : Nurserie | 26 places 10 G0 | Cases à veaux individuelles | - Purin et eaux de lavage canalisés vers la fosse STO1, - Toiture : fibres ciment avec plaques translucides, - Fumier curé tous les 2 mois pour stockage aux champs, - Alimentation distribuée au seau, - Cases individuelles intérieures, ventilation statique. |

| Bâtiment Abréviations plans de masse | Nombre et type d'animaux logés | Type de logement | Observations Remarques |
|---|--|---|---|
| B6 : Nurserie | 20 places 10 GO | Niches à veaux individuelles | - Niches individuelles extérieures sur dalle béton, - Purin et eaux de lavage canalisés vers la fosse STO1, - Fumier curé tous les 2 mois pour stockage aux champs, - Alimentation distribuée au seau. |
| B7 : Nurserie | 40 places 5 GO + 5 BVO | Niches à veaux collectives (4 x 10 places) | - Purin et eaux de lavage canalisés vers la fosse STO1, - Toiture : fibres ciment avec plaques translucides, - Fumier curé tous les 2 mois pour stockage aux champs, - Alimentation distribuée au seau, - Niches collectives intérieures, ventilation statique. |
| Laiterie et robots de traite | Robots de traite 4 stalles | | - Eaux vertes et blanches stockées dans la fosse STO1. - Couverture du tank à lait sous un appentis. |
| STO1 : Fosse à lisier | Fosse circulaire semi-enterrée non couverte Volume réel : 3 242 m ³ Volume utile : 2 837 m ³ Profondeur : 4 m | | - Fosse de stockage du lisier issu du raclage journalier des aires d'exercices des stabulations (B1, B2, B3), ainsi que des purins provenant de la nurserie (B5, B6, B7), - Fosse de stockage des eaux blanches et vertes provenant des robots de traite. |
| STO2 : Fosse à lisier | Fosse circulaire enterrée non couverte Volume réel : 1 400 m ³ Volume utile : 1 225 m ³ Profondeur : 4 m | | - Fosse de stockage des lisiers en complément de STO1, - Fosse de stockage des jus de silos (S1 à S5). |
| STO LOC : Fosse à lisier | Fosse circulaire enterrée non couverte Volume réel : 855 m ³ Volume utile : 712.5 m ³ Profondeur : 3 m | | - Fosse de stockage du bâtiment en location (280 places de veaux de boucheries : 56 cases de 5 places sur caillebotis). Peut servir de tampon. |
| S1 : silo couloir | Silo 3 murs pour le stockage d'ensilage d'herbe préfanée pour une capacité de 1350 m ³ . | | - Radier imperméabilisé, - Ensilage entre 24% et 27% de matière sèche, - Caniveau et regard de collecte séparateur des jus qui sont envoyés vers STO2. |
| S2 : silo couloir | Silo 3 murs pour le stockage d'ensilage d'herbe préfanée pour une capacité de 1200 m ³ . | | - Radier imperméabilisé, - Ensilage entre 24% et 27% de matière sèche, - Caniveau et regard de collecte séparateur des jus qui sont envoyés vers STO2. |
| S3 : silo couloir | Silo 3 murs pour le stockage d'ensilage de maïs pour une capacité de 2100 m ³ . | | - Radier imperméabilisé, - Ensilage à plus de 27 % de matière sèche, - Caniveau et regard de collecte séparateur des jus qui sont envoyés vers STO2. |

| Bâtiment Abréviations plans de masse | Nombre et type d'animaux logés | Type de logement | Observations Remarques |
|---|--|------------------|--|
| S4 : silo couloir | Silo 3 murs pour le stockage d'ensilage de maïs pour une capacité de 2940 m ³ . | | - Radier imperméabilisé, - Ensilage à plus de 27 % de matière sèche, - Caniveau et regard de collecte séparateur des jus qui sont envoyés vers STO2. |
| S5 : silo couloir | Silo 3 murs pour le stockage d'ensilage de maïs pour une capacité de 700 m ³ . | | - Radier imperméabilisé, - Ensilage à plus de 27 % de matière sèche, - Caniveau et regard de collecte séparateur des jus qui sont envoyés vers STO2. |
| Silo aérien 1 | Silo aérien pour le stockage d'aliments pour une capacité de 21 m ³ (15 T). | | - Radier imperméabilisé, - Aliments en vrac sec. |
| Silo aérien 2 | Silo aérien pour le stockage d'aliments pour une capacité de 25 m ³ (18 T). | | - Radier imperméabilisé, - Aliments en vrac sec. |
| Silo aérien 3 | Silo aérien pour le stockage de minéraux pour une capacité de 7 m ³ (5 T). | | - Radier imperméabilisé, - Minéraux en vrac sec. |
| Bâtiment de stockage aliment | Concentré aliment en vrac vaches laitières | | - 2 silos de 180 m ³ (30 T) et 2 silos de 90 m ³ (15 T) |
| Bâtiment de stockage A | | | - Stockage paille |
| Bâtiment de stockage B | | - | - Stockage matériel |
| Bâtiment de stockage C | | - | - Stockage matériel |
| Bâtiment de stockage fourniture | | - | - Stockage fournitures diverses |
| Bâtiment de stockage D | Bâtiment photovoltaïque avec local onduleur | | - Stockage paille - Atelier |
| PROJET – Bâtiment de stockage E | Bâtiment photovoltaïque avec local onduleur | | - Stockage paille |

Tableau X : Description des installations du site « La Huberdière » à SAINT-AMAND-VILLAGES

| Bâtiment Abréviations plans de masse | Nombre et type d'animaux logés | Type de logement | Observations Remarques |
|--|--|--|---|
| B8.1 : Stabulation bovins à l'engraissement | 10 places 5 VR + 5 BV1 | Aire de couchage paillée avec aire d'exercice non couverte rabotée | - Fumier de l'aire de couchage curé tous les deux mois pour stockage aux champs, - Lisier dilué et eaux brunes de l'aire d'exercice rabotée vers STO3, - Alimentation distribuée aux cornadis, - Ventilation statique. |
| B8.2 : Stabulation génisses | 60 places 60 G1 | Aire de couchage paillée avec aire d'exercice non couverte rabotée | - Fumier de l'aire de couchage curé tous les deux mois pour stockage aux champs, - Lisier dilué et eaux brunes de l'aire d'exercice rabotée vers STO3, - Alimentation distribuée aux cornadis, - Ventilation statique. |
| B9 : Stabulation génisses | 32 places 30 G0 | Aire paillée intégrale | - Fumier curé tous les deux mois pour stockage aux champs, - Alimentation distribuée aux cornadis, - Ventilation statique. |
| B10 : Stabulation génisses | 15 places 15 G0 | Aire paillée intégrale | - Fumier curé tous les deux mois pour stockage aux champs, - Alimentation distribuée aux cornadis, - Ventilation statique. |
| STO3 : Fosse à lisier | Fosse circulaire semi-enterrée non couverte Volume réel : 615 m ³ Volume utile : 538 m ³ Profondeur : 4 m | | - Fosse de stockage des lisiers dilués et eaux brunes provenant de B8. |
| Silo aérien 4 | Silo aérien pour le stockage d'aliments pour une capacité de 6 m ³ (4 T) | | - Radier imperméabilisé, - Aliments en vrac sec. |
| Bâtiments de stockage | - | | - Stockage matériel |

Tableau XI : Description des installations du site « Le Calenge » à SAINT-JEAN-D'ELLE

| Bâtiment Abréviations plans de masse | Nombre et type d'animaux logés | Type de logement | Observations Remarques |
|---|--|---------------------------------------|--|
| B11 : Stabulation génisses | 60 places 25 G0 + 31 G1 | Aire paillée intégrale avec marche | <ul style="list-style-type: none"> - Fumier de l'aire de couchage curé tous les deux mois pour stockage aux champs, - Alimentation distribuée aux cornadis, - Ventilation statique. |
| Silo aérien 5 | Silo aérien pour le stockage d'aliments pour une capacité de 6 m ³ (4 T) | | <ul style="list-style-type: none"> - Radier imperméabilisé, - Aliments en vrac sec. |
| Bâtiments de stockage | | - | <ul style="list-style-type: none"> - Stockage matériel |

L'évolution de la répartition des animaux dans les bâtiments d'élevage est présentée au tableau suivant :

Tableau XII : Evolution de la répartition des animaux dans les bâtiments

| Bâtiments du site | Situation ICPE actuelle | Situation après projet |
|---|-------------------------|----------------------------|
| Site de « La Ferme Neuve » | | |
| B1 : Stabulation logettes 3 rangs | 140 VL | 150 VL |
| B2 : Stabulation logettes 2 rangs dos/dos | 40 VL | 80 VL |
| B3. : Stabulation aire paillée avec aire d'exercice raclé, avec muret | 20 VT + 1 T | 50 VL + 25 VT |
| B4. : Stabulation aire paillée intégrale | 5 G1 + 20 G2 | 15 VT + 4 G1 + 20 G2 + 1 T |
| B5 : Nurserie cases individuelles sur paille | 10 G0 | 10 G0 |
| B6 : Nurserie niches individuelles sur paille | 10 G0 | 10 G0 |
| B7 : Nurserie niches collectives sur paille | 10 G0 + 5 BV0 | 5 G0 + 5 BV0 |
| Site de « La Huberdière » | | |
| B8.1 : Stabulation aire paillée avec aire d'exercice non couverte rabotée | 5 BV1 | 5 VR + 5 BV1 |
| B8.2 : Stabulation aire paillée avec aire d'exercice non couverte rabotée | 10 VR + 45 G1 | 60 G1 |
| B9. : Stabulation aire paillée intégrale | 20 G0 | 30 G0 |
| B10. : Stabulation aire paillée intégrale | 10 G0 | 15 G0 |
| Site de « Le Calenge » | | |
| B11. : Stabulation aire paillée intégrale avec marche | 20 G0 + 30 G1 | 25 G0 + 31 G1 |

D. LES AMENAGEMENTS INTERIEURS

Le seul aménagement intérieur prévu est sur le site « La Ferme Neuve ». Il s'agit de la laiterie qui sera aménagée avec la création d'un appentis afin de couvrir l'intégralité du tank à lait et permettre la création de locaux techniques.

E. STOCKAGE DE PAILLE

Le stockage de paille sur les sites d'exploitation va être augmenté avec la création d'un nouveau bâtiment photovoltaïque pour du stockage matériel qui est en projet. La nouvelle capacité de stockage projet est estimée à 8 610 m³ pour le site « La Ferme Neuve ». Toutefois, pour les sites « La Huberdière » et « Le Calenge » il n'y aura pas de changement. Le GAEC FERME DES CHATAIGNIERS est donc soumis à déclaration.

Ce stockage est situé à plus de 15 m de tous les produits et installations susceptibles de produire des effets toxiques ou des explosions en cas d'incendie du stockage. Par ailleurs, les bâtiments de stockage sont facilement accessibles aux services de secours.

Le site principal « La Ferme Neuve » est équipé d'une réserve incendie de 300 m³ (cf. article 13. Moyens de lutte contre l'incendie). Sur les sites de « La Huberdière » et « Le Calenge », il n'y a pas de stockage paille, néanmoins une réserve incendie sera nécessaire. Les emplacements et leur capacité ont été validés par le SDIS 50 (PJ 2 bis).

Les pétitionnaires tiennent à jour un état des quantités stockées, précisant la localisation et la nature des produits stockés. Ce document est tenu à la disposition des services d'incendie et de secours ainsi que de l'inspection des Installations Classées.

Cette déclaration a été réalisée en date du 12/01/2024, voir la preuve de dépôt jointe (PJ 21).

Nomenclature des Installations Classées :

Rubrique 1530-2 : dépôts de papiers, cartons et autres matières combustibles. Le stockage est supérieur à 1 000 m³ mais inférieur à 20 000 m³.

F. CLASSEMENT ICPE ET LOI SUR L'EAU

L'installation est classée au titre des ICPE et de la Loi sur l'Eau, sous les rubriques suivantes :

Tableau XIII : Nomenclature des installations classées

| N° rubrique | Nature de l'activité | Activité projetée | Classement |
|-------------|---|--|----------------|
| 2101 | 1. Elevage de veaux de boucherie et/ou bovins à l'engraissement ; transit et vente de bovins lorsque leur présence simultanée est supérieure à 24 heures, à l'exclusion des rassemblements occasionnels : a) Plus de 800 animaux (A) b) De 401 à 800 animaux (E) c) De 50 à 400 animaux (D) | 15 bovins à l'engraissement | Non classé |
| 2101 | 2. Elevage de vaches laitières (c'est-à-dire dont le lait est, au moins en partie, destiné à la consommation humaine) : a) Plus de 400 vaches (A) ; b) De 151 à 400 vaches (E) ; c) De 50 à 150 vaches (D). | 320 vaches laitières | Enregistrement |
| 1530 | Le volume susceptible d'être stocké étant : 1. Supérieur à 20 000 m ³ (E) ; 2. Supérieur à 1000 m ³ mais inférieur ou égal à 20 000 m ³ (D). | 8 610 m ³ | Déclaration |
| 2160 | Silos et installations de stockage, en vrac, de céréales, grains, produits alimentaires ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables, y compris les stockages sous tente ou structure gonflable, à l'exception des installations relevant par ailleurs de la rubrique 1532 : 1. Silos plats : a) Si le volume total de stockage est supérieur à 15 000 m ³ (E) b) Si le volume total de stockage est supérieur à 5000 m ³ , mais inférieur ou égal à 15 000 m ³ (D) 2. Autres installations : a) Si le volume total des stockages est supérieur à 15 000 m ³ (A) b) Si le volume total des stockages est supérieur à 5 000 m ³ mais inférieur ou égal à 15 000 m ³ (D) | 540 m ³ en silo couloir couvert | Non classé |
| | | 65 m ³ en silo aérien | Non classé |

A : Autorisation / E : Enregistrement / D : Déclaration

Tableau XIV : Nomenclature Loi sur l'Eau

| N° rubrique | Intitulé de la rubrique | Critère et seuils de classement | Volume d'activité projeté | Classement |
|-------------|-------------------------|---|--|---|
| 1.1.1.0 | Prélèvements | Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau | - | Déclaration (jointe en annexe) |
| 1.1.2.0 | Prélèvements | Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant : 1° Supérieur ou égal à 200 000 m ³ /an (A) ; 2° Supérieur à 10 000 m ³ /an mais inférieur à 200 000 m ³ /an (D). | 17 042 m ³ /an donc > 10 000 m ³ /an pour le forage du site « La Ferme Neuve » | Déclaration |
| | | | Pas de forage sur le site « La Huberdière », raccordé au forage de « La Ferme Neuve » | Non classé |
| | | | 376 m ³ /an donc < 10 000 m ³ /an pour le puit du site « Le Calenge » | Non classé |
| 2.1.5.0 | Rejets | Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) ; 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D). | Surface totale de 29 700 m ² soit 2,97 ha (bâtiments, silos et voirie) pour le site « La Ferme Neuve » | Déclaration pour le site « La Ferme Neuve » |
| | | | Surface totale de 4 400 m ² soit 0,44 ha (bâtiments et voirie) pour le site « La Huberdière » | Non classé |
| | | | Surface totale de 5 250 m ² soit 0,52 ha (bâtiments, zone stockage et voirie) pour le site « Le Calenge » | Non classé |

A : Autorisation / E : Enregistrement / D : Déclaration